

Délibération 2018 BS 110 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : EQUIPEMENT MAISON DU PARC - DEMANDE DE FINANCEMENT

L'an deux mille dix-huit et le 18 septembre à 14 h 00, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 11 septembre se sont réunis aux Beaumettes dans la salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents :

Mesdames SANTONI, CHRISOSTOME, COMBE, CZIMER-SYLVESTRE, DELONNETTE, DAPRES, GATIN, JEAN, LETTERON, MAGNE, SARTO-BARANCOURT.

Messieurs CAHOUR, DAUMAS, DECUIGNIERES, DEILLE, FISCHER, FRAYSSINET, SARDELLA, SAUVAGEON.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

AMOROS à Dominique SANTONI.

PRIMO à Jacques DECUIGNIERES.

TRINQUIER à Gisèle MAGNE.

Monsieur

BERGER à Geneviève JEAN.

Etaient excusés :

Mesdames AMOROS, BOR, PRIMO.

Messieurs BERGER, ROUX.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la convention d'objectifs 2015-2020 entre l'Etat, la Région, les Départements des Alpes de Haute Provence et de Vaucluse et le Parc naturel régional du Luberon ;

Vu le programme d'actions 2018 ;

Vu le plan climat « COP d'avance » de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant la nécessité d'améliorer les équipements de la maison du Parc pour :

- répondre aux objectifs environnementaux et notamment pour la performance énergétique du bâtiment ;
- mieux accueillir le public ;
- adapter les locaux à l'organisation de l'équipe technique et améliorer ses conditions de travail ;

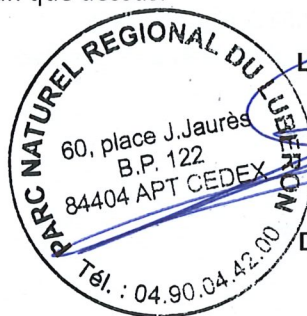
Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** une première phase du projet d'équipement de la maison du Parc estimée à 58 330 € HT comprenant des études, travaux et équipements pour des bureaux, l'accueil du public et la chaufferie ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-après et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté.

	Montant HT	%
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	46 664 €	80 %
Participation Parc naturel régional du Luberon (crédits et régie)	11 666 €	20 %
TOTAL	58 330 €	100

- **SOLLICITE** le Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur pour l'attribution d'une subvention ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La Présidente,

Dominique SANTONI